

Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Âgaches (Grand'Place)

CONDITIONS	PUBLICITÉ
Par la poste, Un an.....	80 francs
Six mois.....	50 francs
Trois mois.....	30 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	5 francs

CONDITIONS	PUBLICITÉ
Annances.....	la ligne 0,10
Reclames.....	0,75
Faits-divers.....	2,00
Chronique locale.....	4,00
Echos.....	5,00
Gazette du Nord.....	5,00

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du mercredi 27 décembre

La loi de finances

On aborda la discussion de l'article 33 bis, ainsi conçu :
« Le ministre des finances est autorisé, pour subvenir aux dépenses de la 2^e Section des budgets annexes des Chemins de fer de l'Etat, à émettre par application de l'article 44 de la loi de finances du 13 juillet 1910, des obligations amortissables de 500 millions de francs, pour la somme de 26 millions 750.000 francs, pour le réseau ancien des Chemins de fer et celle de 117 millions 450.000 francs pour le réseau racheté de l'Ouest. Le ministre des finances est également autorisé à émettre des obligations amortissables jusqu'à concurrence des charges de capital d'établissement des lignes à établir, ou en construction, des lignes de finances pour faire, au taux d'intérêt qu'il fixera, des avances sur les ressources de la dette flottante jusqu'à concurrence de 100 millions. »

M. SIBILLE présente le texte suivant :
« Le ministre est autorisé à émettre dans le cours de l'exercice 1912, pour les besoins des Chemins de fer, des obligations 3 1/2 amortissables en 50 années, jusqu'à concurrence de 151 millions 310.000 francs. »
L'Etat sera toujours le droit de rembourser ces obligations au pair par anticipation. Dans la limite de ce maximum, le montant des émissions annuelles ou des émissions successives sera déterminé par le Ministre des Travaux Publics. En attendant la réalisation des émissions autorisées, le Ministre des Finances peut faire, au taux d'intérêt qu'il fixera, des avances sur les ressources de la dette flottante jusqu'à concurrence de 100 millions. »

L'orateur demande une augmentation du nombre des obligations.
Après diverses observations, l'amendement de M. SIBILLE est adopté. L'article 33 bis est adopté ainsi que les articles 34 à 37. Les articles 38 à 109 sont adoptés sans débat.
M. MADGER dépose l'article additionnel suivant : « Chaque projet de budget devra contenir pour chaque ministère un regard des crédits alloués pour l'année précédente de ceux réclamés pour le budget qui sera mis en discussion, les dépenses autorisées pour les mêmes crédits dans l'année. »

Après plusieurs observations, l'amendement est renvoyé à la Commission du budget.
M. DEFRANTE demande à l'Administration d'abandonner l'impôt sur les arches.
M. KLOTZ — le vous propose d'examiner la question dans l'esprit le plus large.
On adopte l'article 110, qui est le dernier de la loi de finances. Mais il reste encore à examiner plusieurs articles qui ont été réservés. La Chambre décide la discussion immédiate.
M. BROUSSE demande la disposition de l'article 20 autorisant la Ville de Paris à imposer les prospectus.
M. DEFRANTE, BERRY et CH. BENOIST soutiennent la disposition.
Après une intervention de M. CAILLAUX, la disposition est prononcée.
Les articles 31 et 32 sont également adoptés.
Les articles 33 et 34 sont adoptés.
M. LEFEBVRE du PREY défend un amendement tendant à réduire le nombre des contribuables directs et indirects des trésoreries générales, etc.
L'amendement est renvoyé à la Commission du budget.
Les articles 35 à 49 sont adoptés.
La suite de la discussion est renvoyée à ce matin.

LE PROJET DE RESOLUTION BLUYSEN

M. Paul BLUYSEN développe un projet de résolution relatif à l'impôt d'Etat.
L'orateur fait l'éloge du nouveau commissaire, M. Verrier, mais il ne peut admettre qu'un tribunal consulaire ait jugé en dehors du commissaire du gouvernement. Le conseil de carrière institué par le tribunal avec deux notables et fit procéder à des arrestations. L'orateur ne peut admettre une justice aussi sommaire.
Après une brève réponse de M. de SELVES le projet de résolution est adopté.
Séance levée à 5 h 45; séance ce matin 9 heures.

Une idée en marche

L'idée des Cercles de Fermières, qui réussissent en un coude à coude fraternel, dans un but éducatif, la dame du château et la robuste fermière et la ménagère rurale, est décidément en marche.
Elle a reçu l'approbation des autorités locales les plus compétentes, et la semaine dernière encore, au Congrès diocésain de Versailles présidé par Mgr Gibier, le Cercle de Fermières d'Angerville forma l'objet d'une monographie très intéressante et très suggestive.

Vulgariser les bonnes méthodes ménagères, ouvrir les horizons à nos bonnes filles des champs, les instruire, les édifier, les soutenir, cultiver leur attachement à leur « terre qui meurt » et qu'elles veulent rendre à la vie, telle est la fonction de ces groupements d'études.
Il y a peu de temps encore on ignorait, ou du moins, on négligeait le rôle pourtant si important de la femme à la campagne. — A la Belgique, toujours à l'avant-garde de l'action sociale, revient l'honneur de s'être aperçue qu'il y avait à la ferme non seulement du bétail et des machines, mais aussi un fermier, un fermier avec une famille, et la première je crois, sur le continent, elle commença à s'occuper de la fermière suivant une orientation bien tracée aux points de vue scientifique et éducatif.

Créés chez nos excellents voisins, il y a cinq ans, ces Cercles y dépassent aujourd'hui la centaine, englobant de 15 à 15.000 fermières et ménagères rurales : ceux qui ont visité l'Exposition de Bruxelles de 1910 ont pu remarquer l'énorme succès du « Pavillon de la Fermière ».

ÉCHOS

RETRAITE DU MOIS

La retraite du mois des prêtres aura lieu à Notre-Dame du Haut-Mont à Moutoux le vendredi 29 courant. Le premier exercice commence à dix heures et demi.

CHEMIN DE FER DU NORD

Train Lille-Béthune. — A partir du 3 janvier prochain, les trains 1767 et 1775 (le mercredi) partiront de Lille, le premier à 9 h. 18 matin et le second à 6 h. 26 du soir et le train ouvrier 2421 ne fera plus arrêt à Don-Salngin.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE DU NORD

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le 20 décembre 1911, sous la présidence de M. le docteur Lambing, vice-président.
Il a donné des avis favorables aux demandes d'installation ou de maintien en activité des affaires suivantes :
Tuerie particulière à Rousies, Porcherie à Leffrinckoucke, Magasin de chiffons à Lille, Usine pour le traitement des ordures ménagères à Roubaix. Agrandissement et installation de deux nouveaux ateliers dans l'usine de constructions électriques du Nord et de l'Est à Jeumont.
Il a approuvé les projets d'établissement d'un réseau complet d'égouts à Houplines, sous la réserve qu'ils seront soumis à l'examen du Service de la Navigation, et celui présenté par la ville de Lille pour la construction d'un aqueduc.
Il a donné un avis favorable à l'agrandissement du cimetière de Marquillies.
Il a adopté les conclusions d'un rapport de commission relatif à la translation du cimetière d'Herlies et concluant au maintien du cimetière actuel.
Enfin, le Conseil a donné son approbation à une addition à l'arrêté qui réglemente l'usine pour l'extraction des matières grasses des tourteaux de suint à Lomme.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

CONFÉRENCES SUR LA PRÉVOYANCE

LA LOI SUR les Retraites Ouvrières
Dans une conférence très intéressante et surtout très claire, M. Jean Hachin, docteur en droit, de l'Action Populaire, de Reims, a jeté un coup d'ensemble sur la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières.
Il a déjà été fait de cette loi de très nombreux commentaires ; il n'est cependant pas inutile d'y revenir une fois de plus, en ce qui concerne les dispositions principales.
La loi sur les retraites ouvrières et paysannes n'a pas été accueillie, constate M. Hachin, comme elle méritait de l'être, malgré ses imperfections et les statistiques officielles — qui donnent le chiffre de 3 millions d'adhérents sur 10 millions de travailleurs — sont sujettes à caution.

A part les ouvriers mineurs, les chemistes, les invalides de la marine, qui ont des Caisses spéciales de retraites tous les salariés, hommes ou femmes, qui reçoivent moins de 3.000 fr. par an, âgés de treize ans peuvent, âgés de dix-huit ans doivent opérer des versements en vue d'une retraite.
Ces versements sont facultatifs pour les salariés qui gagnent de 3.000 à 5.000 francs. Des bulletins de renseignements leur sont délivrés afin de leur permettre d'indiquer à quelle Caisse les uns et les autres veulent faire leurs versements.
Quelles sont les obligations imposées par la loi ?
Les versements sont forfaitaires et non proportionnels au salaire, comme en Allemagne.
Les hommes doivent verser 9 fr., les femmes 6 fr., les mineurs 4 fr. 50 par an.
Pour les travailleurs à domicile, ou ceux qui travaillent chez un patron moins d'une journée, le versement est proportionnel au salaire du temps passé chez ce patron. Le patron est obligé de faire un versement équivalent. Les étrangers peuvent bénéficier de la cotisation patronale, pourvu que, dans leur pays, il y ait un traité en vertu duquel des Français peuvent obtenir leurs retraites ; dans le cas où il n'y a pas de traité, la cotisation patronale est néanmoins versée, mais à un fonds spécial, destiné à subvenir aux frais d'application de la loi.

La participation de l'Etat est différente, suivant que le travailleur fait partie de la période normale — s'il n'a pas 35 ans — ou de la période transitoire — s'il a plus de 35 ans. Dans le premier cas la participation de l'Etat est de 60 fr. à l'âge de la retraite ; dans le second, des majorations sont faites, et plus on se rapproche de l'âge de la retraite, plus elles sont importantes.
La loi accorde la retraite anticipée à 55 ans, et la retraite anticipée à tout âge, en cas d'invalidité.
Les versements peuvent retourner en cas de décès à la veuve ou aux orphelins, si le capital a été réservé.
Un secours d'assistance, égal à la moitié de celui qui pourrait revendiquer l'intérêt, s'il était inscrit à l'assistance obligatoire de sa commune, est accordé à ceux qui ont dépassé l'âge de la retraite et n'ont pas encore les 70 ans fixés par la loi sur l'assistance obligatoire.
M. Jean Hachin, à ce propos, fait ressortir la différence entre le droit absolu à la retraite des salariés de moins de 65 ans, d'une part, et d'autre part la situation aléatoire de ceux qui auront dépassé 65 ans.
Les versements sont constatés par des

LA TEMPETE

Les marins de Bray-Dunes ruinés

Deux victimes
Vingt-trois bateaux de pêche de Bray-Dunes se sont échoués ou démolis sur la côte. Quelques-uns ont été poussés jusqu'à Nieuport et Ostende.
C'est ainsi que le sloop « Reine des Mers », n° 1610, a été jeté par les vagues contre la jetée de Nieuport, où il s'est brisé. Le patron, Henri Vanhille, 23 ans, et son mousse, Alphonse Haezebrouck, 13 ans, essayèrent, comme d'autres marins, de s'accrocher aux piliers de bois de l'estacade, mais une lame sourde les emporta et les engloutit. Le cadavre du mousse a seul été retrouvé à Lombardzde. Henri Vanhille laisse une veuve et trois enfants en bas âge.
Parmi les bateaux de Bray-Dunes complètement mis en pièces, signalons :
Le « Saint-Louis », n° 1285, à François Maes. Ce marin, père de dix enfants, est mort. Son fils aîné, âgé de 20 ans, est mort il y a un mois. Son bateau n'était pas assuré. La misère noire de cette famille est navrante.
Le « Sainte-Cécile », n° 1322, patron Jacques Couvelaere.
Le « Petit Georges », n° 1349, patron Henri Popiel.
Le « Sancta Maria », n° 1414, patron Popiel.
Le « Elisa », n° 1451, patron Pichon Jean-Baptiste.
Le « Julien », n° 1636, patron Martel Charles-Louis.
Le n° 1648, patron Auguste Martel-Couvelaere.
Le « Don de Dieu », n° 1599, patron Vanhille Auguste.
Le n° 1451, patron Xavier Martel.
Le « Marcel », patron Jules Noël.
Le n° 1280, patron Verschaev.
Le « Jeanne-Madeleine », patron Gryson, etc.

Ces sinistres vont jeter la ruine chez ces petits pêcheurs qui avec leurs bateaux et leurs filets, ont perdus tout leur capital et ainsi tous leurs moyens d'existence. La plupart des bateaux naufragés n'étaient pas assurés. Les autres seront indemnisés par l'Assurance Mutuelle qui ne déverse de secours que dans la limite de ses ressources.
Autrefois 400 marins de Bray-Dunes faisaient la pêche de la morue sur les côtes d'Islande.
Depuis 1906, la plupart des marins de Bray-Dunes ont hypothéqué leurs maisons, n'ont plus de quoi acheter un petit bateau de cinq à six mille francs et faire la pêche côtière. Les armateurs de Dunkerque, à cause de la concurrence des chalutiers à vapeur de Boulogne, n'arment plus qu'une vingtaine de bateaux à voiles pour l'Islande.

En terminant sa conférence, M. Hachin a fait remarquer que dans la catégorie des salariés, par les caisses obligatoires, que, d'autre part, dans certaines professions, on trouve l'âge de la retraite, 60 ans, encore trop éloigné. L'initiative privée peut alors mieux faire que l'Etat, tant au point de vue de l'âge que du taux de ces versements, pour les caisses obligatoires ou professionnelles.
Il faut, conclut le conférencier, prendre sérieusement parti pour la loi sur les retraites ouvrières.
La C. G. T. ne s'est prononcée contre elle et ne lui tient toujours rigueur que parce qu'elle assure des salaires sociaux. Si cette loi échouait dans son application, peut-être aurions-nous, au lieu de l'assistance, un retour à l'assistance, qui laisse place à tant d'arbitraire et diminue, on ne le sait que trop, l'indépendance des citoyens.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences aux Dames et Jeunes Filles

Jeudi 28 décembre, à dix heures, à la suite de conférences sur l'Instruction publique de Castille, M. le chanoine Panier, professeur à la Faculté de Théologie, donnera sa troisième conférence sur les Etudes bibliques : « L'Evangile de saint Jean et la critique contemporaine. »

L'ORGANISATION CATHOLIQUE

A ROUBAIX

Dans une grande salle de la rue de Lanoy, plus de deux cents hommes étaient réunis, mercredi soir, pour entendre une conférence de M. l'abbé Delsaux, secrétaire-général des œuvres diocésaines, sur « l'Organisation catholique ».
C'est un chant, si populaire déjà, de catholiques, sermons pas ranga. Pour l'orateur fut accueilli, et, dès les premiers mots, M. l'abbé Delsaux conquit son auditoire, qui ne lui ménagea pas les applaudissements au cours de cette magnifique réunion.
Quelle était la conduite des adversaires de l'Eglise pendant les dernières années du Concordat ? Par quels mensonges trompaient-ils le peuple, et rendaient-ils particulièrement difficile l'action du clergé ? Comment, au lendemain de la Séparation, une organisation des forces catholiques sur le terrain strictement religieux s'est-elle imposée ? Quelle en est la formule, et de quels résultats peut-on se féliciter ? — Autant de questions auxquelles l'orateur donna une réponse très claire, en termes tout à fait spirituels ou vibrants.
C'est l'œuvre de ces comités catholiques et de leurs adhérents qui se précipite, ame-

Un ouvrier tué

A WAZIERS

Le chauffeur Arthur Duquesnoy, occupé à la fosse Gayant a été tamponné au cours de ses occupations, dans la matinée du mercredi.
On l'a relevé grièvement blessé dans la région des reins, et conduit à l'Hôtel-Dieu de Douai au moyen de la voiture d'ambulance de la Compagnie des mines d'Aniche. M. Duquesnoy est mort mercredi soir, après d'atroces souffrances.

Quatre voleurs de nickel belges

ARRÊTÉS A LOOS

Il y a quelque temps, le directeur d'une usine des environs de Malines s'aperçut que de fréquents vols de nickel étaient commis dans son établissement.
A la suite d'une enquête, la justice découvrit les voleurs Joseph, Henri et Pierre De Decker, âgés respectivement de 39, 51 et 29 ans, et Joseph Delnet, 39 ans, habitant tous quatre à Duffel.
Ces quatre individus réussirent cependant à passer la frontière et vinrent se réfugier en France.
Averti par le juge d'instruction de Malines, le parquet de Lille chargea la brigade mobile de retrouver le quatuor.
L'inspecteur Bouche eut tôt fait de retrouver sa trace.
Après avoir successivement séjourné à Frelinghien, Pérenchies, Quenoy-sur-Delle, les voleurs gagnèrent Haubourdin, le quartier de Wazemmes, à Lille, puis allèrent à Loos, travailler à l'usine à gaz.
Sûrs de les y pincer, les inspecteurs Scolas, Nick, Bouche, etc., se rendirent à l'usine, attendirent leur sortie et leur mirent la main au collet.
Les quatre voleurs ont été écroués à la maison centrale et seront dirigés dans quelques jours sur Malines.

Le drame de Marly

Nous avons relaté le drame qui a mis en émoi la commune de Marly. L'état de la victime, Mme Yvonne Thilliez, née Marthe Joly, est satisfaisant, les balles ont pu être extraites et on a tout espoir de la sauver.
Le meurtrier, Mariage, 19 ans et demi, qui habite Valenciennes, rue Delsaux, a été aussitôt arrêté après sa tentative criminelle. Il a été conduit au parquet mercredi après-midi, et a avoué avoir agi par jalousie.
Ajoutons qu'une voisine, effrayée par les coups de revolver, est déçotée subitement dans la soirée.

LILLE

ÉTRENNES DES EXILES

M. et Mme Henjon, 300 fr. — Mme Victor Caillat, 100 fr. — Mme Georges Vandenberghe, 20 fr. — M. et Mme Maurice Talry, 50 fr. — M. et Mme Jean Bernier, 200 fr. — M. Hugot (armurier), 2 fr. — M. et Mme Joseph Bernier, 10 fr. — M. et Mme Auguste Huot, 100 fr. — Mme Fernand Vran, 10 fr. — M. et Mme Henry Duret, 20 fr. — Mlle de Clonard, 50 fr. — M. le Comte de Pas, 10 fr. — Les Revenants des Dames de Nazareth à Enghien, 20 fr. — M. le Président des Pensionnés de France à Bouillon, 1 fr. — M. et Mme Georges Masquellier, 50 fr. — M. et Mme Maurice Bernier, 100 fr. — Mme Henri Claeysens, 100 fr. — M. et Mme Edouard Decoster, 10 fr. — M. et Mme Edouard Decoster, 100 fr. — M. et Mme Marie Dubuis, 25 fr. — Mlle Marie Prouvost, 50 fr. — Mme Emile Rose, 10 fr. — Mme Henri Charvet, 5 fr. — Mme André Scallier, 10 fr. — Mlle Taillie, 10 fr. — Les Dames Bernartines de Bon-Secours, 30 fr. — Les Frères de Passy-Froyennes, 100 fr.

Arrestation d'un assassin

A BRUAY (Pas-de-Calais)

La brigade mobile vient d'arrêter à Bruay, le mineur Amable Debevere, 36 ans, inculpé d'assassinat commis dans la nuit du 6 au 7 février 1909, sur la personne de Léon Béhague, maître-maçon à Bruay. Le meurtrier a été conduit à la prison de Béthune.

Le feu à la Filature Delesalle

A LA MADELEINE

Une fois de plus un incendie, heureusement éteint, a éclaté mercredi à la Filature Delesalle, rue Pasteur. Il y eut vers 5 heures 1/2 du soir, des poussières d'étoffe s'échappant d'une cardeuse, s'enflammèrent au contact sans doute d'un tuyau de vapeur surchauffé et communiquèrent le feu à diverses salles situées dans le sous-sol.
L'alarme fut rapidement donnée dans l'usine et bientôt le personnel s'employa activement à combattre l'incendie.
Les pompiers de La Madeleine arrivèrent à leur tour, mais comme on craignait l'extension du feu, on demanda la pompe à vapeur de Lille.
A 6 heures, les pompiers de Malus mettaient leurs lances en batterie dans la rue Pasteur et déversèrent des torrents d'eau dans les caves.
On put ainsi rapidement éteindre l'incendie.
Les dégâts ne sont guère élevés. A la nouvelle de l'incendie une foule

LA TEMPETE

Les marins de Bray-Dunes ruinés

Deux victimes
Vingt-trois bateaux de pêche de Bray-Dunes se sont échoués ou démolis sur la côte. Quelques-uns ont été poussés jusqu'à Nieuport et Ostende.
C'est ainsi que le sloop « Reine des Mers », n° 1610, a été jeté par les vagues contre la jetée de Nieuport, où il s'est brisé. Le patron, Henri Vanhille, 23 ans, et son mousse, Alphonse Haezebrouck, 13 ans, essayèrent, comme d'autres marins, de s'accrocher aux piliers de bois de l'estacade, mais une lame sourde les emporta et les engloutit. Le cadavre du mousse a seul été retrouvé à Lombardzde. Henri Vanhille laisse une veuve et trois enfants en bas âge.
Parmi les bateaux de Bray-Dunes complètement mis en pièces, signalons :
Le « Saint-Louis », n° 1285, à François Maes. Ce marin, père de dix enfants, est mort. Son fils aîné, âgé de 20 ans, est mort il y a un mois. Son bateau n'était pas assuré. La misère noire de cette famille est navrante.
Le « Sainte-Cécile », n° 1322, patron Jacques Couvelaere.
Le « Petit Georges », n° 1349, patron Henri Popiel.
Le « Sancta Maria », n° 1414, patron Popiel.
Le « Elisa », n° 1451, patron Pichon Jean-Baptiste.
Le « Julien », n° 1636, patron Martel Charles-Louis.
Le n° 1648, patron Auguste Martel-Couvelaere.
Le « Don de Dieu », n° 1599, patron Vanhille Auguste.
Le n° 1451, patron Xavier Martel.
Le « Marcel », patron Jules Noël.
Le n° 1280, patron Verschaev.
Le « Jeanne-Madeleine », patron Gryson, etc.

Ces sinistres vont jeter la ruine chez ces petits pêcheurs qui avec leurs bateaux et leurs filets, ont perdus tout leur capital et ainsi tous leurs moyens d'existence. La plupart des bateaux naufragés n'étaient pas assurés. Les autres seront indemnisés par l'Assurance Mutuelle qui ne déverse de secours que dans la limite de ses ressources.
Autrefois 400 marins de Bray-Dunes faisaient la pêche de la morue sur les côtes d'Islande.
Depuis 1906, la plupart des marins de Bray-Dunes ont hypothéqué leurs maisons, n'ont plus de quoi acheter un petit bateau de cinq à six mille francs et faire la pêche côtière. Les armateurs de Dunkerque, à cause de la concurrence des chalutiers à vapeur de Boulogne, n'arment plus qu'une vingtaine de bateaux à voiles pour l'Islande.

En terminant sa conférence, M. Hachin a fait remarquer que dans la catégorie des salariés, par les caisses obligatoires, que, d'autre part, dans certaines professions, on trouve l'âge de la retraite, 60 ans, encore trop éloigné. L'initiative privée peut alors mieux faire que l'Etat, tant au point de vue de l'âge que du taux de ces versements, pour les caisses obligatoires ou professionnelles.
Il faut, conclut le conférencier, prendre sérieusement parti pour la loi sur les retraites ouvrières.
La C. G. T. ne s'est prononcée contre elle et ne lui tient toujours rigueur que parce qu'elle assure des salaires sociaux. Si cette loi échouait dans son application, peut-être aurions-nous, au lieu de l'assistance, un retour à l'assistance, qui laisse place à tant d'arbitraire et diminue, on ne le sait que trop, l'indépendance des citoyens.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences aux Dames et Jeunes Filles

Jeudi 28 décembre, à dix heures, à la suite de conférences sur l'Instruction publique de Castille, M. le chanoine Panier, professeur à la Faculté de Théologie, donnera sa troisième conférence sur les Etudes bibliques : « L'Evangile de saint Jean et la critique contemporaine. »

L'ORGANISATION CATHOLIQUE

A ROUBAIX

Dans une grande salle de la rue de Lanoy, plus de deux cents hommes étaient réunis, mercredi soir, pour entendre une conférence de M. l'abbé Delsaux, secrétaire-général des œuvres diocésaines, sur « l'Organisation catholique ».
C'est un chant, si populaire déjà, de catholiques, sermons pas ranga. Pour l'orateur fut accueilli, et, dès les premiers mots, M. l'abbé Delsaux conquit son auditoire, qui ne lui ménagea pas les applaudissements au cours de cette magnifique réunion.
Quelle était la conduite des adversaires de l'Eglise pendant les dernières années du Concordat ? Par quels mensonges trompaient-ils le peuple, et rendaient-ils particulièrement difficile l'action du clergé ? Comment, au lendemain de la Séparation, une organisation des forces catholiques sur le terrain strictement religieux s'est-elle imposée ? Quelle en est la formule, et de quels résultats peut-on se féliciter ? — Autant de questions auxquelles l'orateur donna une réponse très claire, en termes tout à fait spirituels ou vibrants.
C'est l'œuvre de ces comités catholiques et de leurs adhérents qui se précipite, ame-

Un ouvrier tué

A WAZIERS

Le chauffeur Arthur Duquesnoy, occupé à la fosse Gayant a été tamponné au cours de ses occupations, dans la matinée du mercredi.
On l'a relevé grièvement blessé dans la région des reins, et conduit à l'Hôtel-Dieu de Douai au moyen de la voiture d'ambulance de la Compagnie des mines d'Aniche. M. Duquesnoy est mort mercredi soir, après d'atroces souffrances.

Quatre voleurs de nickel belges

ARRÊTÉS A LOOS

Il y a quelque temps, le directeur d'une usine des environs de Malines s'aperçut que de fréquents vols de nickel étaient commis dans son établissement.
A la suite d'une enquête, la justice découvrit les voleurs Joseph, Henri et Pierre De Decker, âgés respectivement de 39, 51 et 29 ans, et Joseph Delnet, 39 ans, habitant tous quatre à Duffel.
Ces quatre individus réussirent cependant à passer la frontière et vinrent se réfugier en France.
Averti par le juge d'instruction de Malines, le parquet de Lille chargea la brigade mobile de retrouver le quatuor.
L'inspecteur Bouche eut tôt fait de retrouver sa trace.
Après avoir successivement séjourné à Frelinghien, Pérenchies, Quenoy-sur-Delle, les voleurs gagnèrent Haubourdin, le quartier de Wazemmes, à Lille, puis allèrent à Loos, travailler à l'usine à gaz.
Sûrs de les y pincer, les inspecteurs Scolas, Nick, Bouche, etc., se rendirent à l'usine, attendirent leur sortie et leur mirent la main au collet.
Les quatre voleurs ont été écroués à la maison centrale et seront dirigés dans quelques jours sur Malines.

Le drame de Marly

Nous avons relaté le drame qui a mis en émoi la commune de Marly. L'état de la victime, Mme Yvonne Thilliez, née Marthe Joly, est satisfaisant, les balles ont pu être extraites et on a tout espoir de la sauver.
Le meurtrier, Mariage, 19 ans et demi, qui habite Valenciennes, rue Delsaux, a été aussitôt arrêté après sa tentative criminelle. Il a été conduit au parquet mercredi après-midi, et a avoué avoir agi par jalousie.
Ajoutons qu'une voisine, effrayée par les coups de revolver, est déçotée subitement dans la soirée.

LILLE

ÉTRENNES DES EXILES

M. et Mme Henjon, 300 fr. — Mme Victor Caillat, 100 fr. — Mme Georges Vandenberghe, 20 fr. — M. et Mme Maurice Talry, 50 fr. — M. et Mme Jean Bernier, 200 fr. — M. Hugot (armurier), 2 fr. — M. et Mme Joseph Bernier, 10 fr. — M. et Mme Auguste Huot, 100 fr. — Mme Fernand Vran, 10 fr. — M. et Mme Henry Duret, 20 fr. — Mlle de Clonard, 50 fr. — M. le Comte de Pas, 10 fr. — Les Revenants des Dames de Nazareth à Enghien, 20 fr. — M. le Président des Pensionnés de France à Bouillon, 1 fr. — M. et Mme Georges Masquellier, 50 fr. — M. et Mme Maurice Bernier, 100 fr. — Mme Henri Claeysens, 100 fr. — M. et Mme Edouard Decoster, 10 fr. — M. et Mme Edouard Decoster, 100 fr. — M. et Mme Marie Dubuis, 25 fr. — Mlle Marie Prouvost, 50 fr. — Mme Emile Rose, 10 fr. — Mme Henri Charvet, 5 fr. — Mme André Scallier, 10 fr. — Mlle Taillie, 10 fr. — Les Dames Bernartines de Bon-Secours, 30 fr. — Les Frères de Passy-Froyennes, 100 fr.

Arrestation d'un assassin

A BRUAY (Pas-de-Calais)

La brigade mobile vient d'arrêter à Bruay, le mineur Amable Debevere, 36 ans, inculpé d'assassinat commis dans la nuit du 6 au 7 février 1909, sur la personne de Léon Béhague, maître-maçon à Bruay. Le meurtrier a été conduit à la prison de Béthune.

Le feu à la Filature Delesalle

A LA MADELEINE

Une fois de plus un incendie, heureusement éteint, a éclaté mercredi à la Filature Delesalle, rue Pasteur. Il y eut vers 5 heures 1/2 du soir, des poussières d'étoffe s'échappant d'une cardeuse, s'enflammèrent au contact sans doute d'un tuyau de vapeur surchauffé et communiquèrent le feu à diverses salles situées dans le sous-sol.
L'alarme fut rapidement donnée dans l'usine et bientôt le personnel s'employa activement à combattre l'incendie.
Les pompiers de La Madeleine arrivèrent à leur tour, mais comme on craignait l'extension du feu, on demanda la pompe à vapeur de Lille.
A 6 heures, les pompiers de Malus mettaient leurs lances en batterie dans la rue Pasteur et déversèrent des torrents d'eau dans les caves.
On put ainsi rapidement éteindre l'incendie.
Les dégâts ne sont guère élevés. A la nouvelle de l'incendie une foule

Gazette du Nord

Aujourd'hui, mercredi, à neuf heures et demi, on eu lieu à ROUBAIX les funérailles de Mme Vandorne-David, décédée subitement à l'âge de 45 ans.
Une foule nombreuse était venue témoigner sa sympathie à la famille si éprouvée.
Nous recommandons aux prières l'âme de la défunte et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.
Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).
Mercredi matin a eu lieu à SOUS-BOUQUE le mariage de M. Gaston Dehaillet, fils de M. et Mme Dehaillet, cultivateur à Frelinghien, avec Mlle Patmyre Hasbrouck, fille de M. et Mme Hasbrouck-Delesaux, cultivateurs, et membre de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance et de l'Hospice.

MOIS	Roubaix-Tourcoing		Anvers Type B		Le Hâvre		New-York		Liverpool		
	COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE acheteurs vendeurs	précéd.	jour	précéd.	jour	précéd.	jour	
Décembre.....	5 40	5 42 1/2	5 42 1/2	—	5 —	170	170	—	—	—	—
Janvier.....	5 40	5 40	5 40	—	5 25	160	160	—	—	—	—
Février.....	5 37 1/2	5 40	5 40	—	5 30	160	160	—	—	—	—
Mars.....	5 35	5 32 1/2	5 37 1/2	—	5 30	160	160	—	—	—	—
Avril.....	5 32 1/2	—	—	—	5 30	160	160	—	—	—	—
Mai.....	5 32 1/2	5 35	5 35	—	5 30	160	160				